

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mardi 28 mars 2023 à 18 h 30** en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tableau des Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées lors des Commissions d'Urbanisme de l'année 2022.

Approbation du procès-verbal du 10 février 2023.

Administration générale

- 1 - Création d'une salle de spectacle au rez-de-jardin de la Maison des Arts – demandes de subventions
- 2 - Droits d'occupation du domaine public et droits de stationnement des camping-cars et fourgons ou vans aménagés pendant la période du Grand Prix sur l'avenue Marquet, le parking de la Brise Marine et la Route de la Turbie
- 3 - Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA

Finances

- 4 - Approbation du compte de gestion du budget principal 2022
- 5 - Vote du compte administratif 2022 – budget principal
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2022 – budget principal
- 7 - Vote des taux d'imposition 2023
- 8 - Vote du budget primitif 2023 – budget principal
- 9 - Opérations immobilières réalisées par la commune en 2022
- 10 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – tarifs 2024

Personnel

- 11 - Modification du tableau des effectifs

Questions diverses